

REUNION PARENTS 6èmes

CPE= Responsable du service vie scolaire du collège avec une équipe d'assistants d'éducation .

Rôle: - Gérer, coordonner l'organisation et le fonctionnement de la vie dans l'établissement:

- Concerne tous les temps « hors classe »: heures libres, de permanence, récréations, pause méridienne avec la cantine et les différents clubs proposés au collège, ou encore la gestion des entrées et des sorties.

→ Veiller à ce que l'autorisation de sortie figurant en 4ème de couverture du carnet de correspondance soit bien complétée et signée + photo= important que ces éléments apparaissent clairement pour la sécurité des enfants et une bonne gestion des flux à la sortie.

- Les élèves doivent toujours être en possession de leur carnet de correspondance (= carte d'identité): en cas d'oubli, aucune sortie anticipée du collège ne sera autorisée (question de sécurité).

Cantine : un élève DP qui ne mange ponctuellement pas à la cantine, il doit obligatoirement avoir une autorisation écrite dans son carnet et prévenir les AED dès leur arrivée le matin (effectif/lutte contre le gaspillage). Attention : repas facturé. Déduction possible à partir de 7 jours consécutifs avec CM.

- Suivi de la scolarité

- Contrôle de l'assiduité: Absences/retards

Absences: En cas d'absence, prévenir dès que possible le collège au service « vie scolaire » dont le numéro figure en 1ère page du carnet.

A son retour, l'élève doit obligatoirement passer avant la 1ère heure de cours au bureau des surveillants pour donner son billet d'absence que vous aurez préalablement rempli dans le carnet.

Retards: Même chose, si vous en avez connaissance le matin même, remplir un billet prévu à cet effet dans le carnet sinon le faire pour le lendemain au plus tard. (Vous aurez connaissance du retard par le biais du carnet = billet pré-rempli par le service vie scolaire).

Dispenses eps : Uniquement décidées par le médecin. C'est le professeur d'EPS qui décide si l'élève doit assister au cour ou aller en permanence. Pour les dispenses supérieures à 15 jours, l'élève pourra être autorisé à arriver ou partir plus tôt.

- Je travaille en collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative du collège (M. le Principal, Mme la principale adjointe, les professeurs, assistants d'éducation, l'assistante sociale, la Conseillère d'Orientation Psychologue, l'infirmière...). N'hésitez pas à me contacter si vous rencontrez un problème, nous ferons en sorte ensemble de trouver une solution et je vous orienterez, le cas échéant, vers le professionnel adapté à la situation.

- L'ensemble de l'équipe éducative s'attache aussi au respect du règlement intérieur du collège, des règles de vie en communauté.

C'est pourquoi, en cas de non-respect, des punitions, voire des sanctions seront prises (cf règlement du collège). Vous en serez informés selon les situations soit par téléphone, par courrier ou par le biais du carnet que je vous recommande vivement de consulter tous les jours.

➤ Toutes ces recommandations faciliteront la scolarité des élèves.

L'ensemble des membres de l'équipe éducative du collège ont tous le même objectif:

La réussite de tous les élèves dans un cadre de vie sécurisant et épanouissant pour chacun.